PROCES VERBAL
Conseil Municipal de WAILLY
le 30 juin 2017

A la demande expresse de la Préfecture et régulièrement convoqué pour ce vendredi 30 juin 2017 à 18 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michaël AUDEGOND.

Présents : Mmes Colette NOURRY - Dominique LEFEBVRE – Gaëtane DELATTRE - et,
MM Michaël AUDEGOND - Henri MACE – Jean-Marie ZIEBA – Denis VIGNERON - Paul MERCIER.

Absents excusés: Mmes Julie DALONGEVILLE – Nicole SAVARY et,
MM. Jean-Marie NOIRET – Francis DALONGEVILLE.

Absents non excusés : Mme Valérie BRENNEVAL et MM Alain BOURDREL, Daniel HERMANT.

Pouvoirs : Mme SAVARY donne pouvoir à M. AUDEGOND – M DALONGEVILLE à M. MERCIER, M. NOIRET à M. ZIEBA.

11 votants

Il est 18 h 02, le quorum obligatoire requis surtout pour ce Conseil Municipal est atteint avec 8 membres présents sur les 15 élus.

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant que le quorum s'obtient par le nombre de membres présents **physiquement** avec un minimum de 50% des membres élus plus 1, les pouvoirs n'entrent pas en ligne de compte (article L. 2121-17 du CGCT), par contre ils compteront lors du vote des Délibérations de ce jour, puis il remercie les membres du Conseil présents.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite Madame Colette NOURRY pour être la Secrétaire de séance.

Cette dernière l'accepte volontiers.

Accepté à l'unanimité.

1. **Approbation du Procès-Verbal de la dernière réunion en date du 07 avril 2017.**

Monsieur le Maire demande s'il y a des demandes de modifications, et précise qu'il n'en a reçu aucune de la part des personnes absentes ce jour.

Paul MERCIER intervient : *« Il demande que soit ajoutée une phrase qu'il a dite au point 6 du PV »* et il la décline à nouveau.

Monsieur le Maire accepte cet ajout.

Le Procès-Verbal du 07 avril 2017 est accepté à l'unanimité par 11 voix.

2. **Inscription des questions diverses.**

Monsieur le Maire donnera quelques informations dont un point concernant l'ALSHI (Accueil-Loisirs Sans Hébergement Intercommunal).

3. **Délibération 2017-019 : Elections Sénatoriales : Désignation des Délégués parmi les Conseillers Municipaux et de leurs Suppléants, puis Etablissement des Tableaux des Electeurs sénatoriaux.**

Monsieur le Maire précise que ce point est l'objet principal de ce Conseil d'autant qu'il a été imposé par la Préfecture : pour le jour et pour le délai de transmission des résultats soit 21 heures ce jour.
Toutes les Communes du Pas-de-Calais ont ce même impératif.
Il rappelle que si le quorum n'avait pas été atteint le Conseil aurait dû alors se dérouler impérativement pour la date : le 04 juillet.

Monsieur le Maire constitue le Bureau électoral qui, selon les textes, doit être composé des deux plus vieux élus soit MM Paul MERCIER et Jean-Marie ZIEBA et des deux plus jeunes soit Mme Gaëtane DELATTRE et M Denis VIGNERON.
Puis il rappelle le mode de scrutin tout en remplissant les formulaires préfectoraux.

Il distribue aux membres présents un bulletin blanc pour une éventuelle liste de noms à créer ou pour le vote blanc et un bulletin annoté de la liste qu'il présente aux membres :

En Titulaires : 1) Mickaël AUDEGOND,
2) Colette NOURRY,
3) Francis DALONGEVILLE.

En Suppléants : 1) Gaëtane DELATTRE,
2) Henri MACE,
3) Dominique LEFEBVRE.

Il précise les noms des votants (membres présents) ainsi que les pouvoirs accordés : 8 membres présents plus 3 pouvoirs accordés.

Les membres du Bureau Electoral se réunissent en bout de table et invitent leurs collègues à voter à bulletin secret après appel de leur nom.
Les élus votent un par un sous contrôle du Bureau dont les membres votent également à tour de rôle.

Tout le monde ayant voté, le dépouillement se déroule comme tout dépouillement classique effectué le jour d'une élection.

11 enveloppes, pour 11 votants.
Au dépouillement : il est noté 9 bulletins correspondant à la liste complète et deux bulletins raturés donc considérés comme nuls. Donc nous avons 9 suffrages valablement exprimés.

Pour le calcul, le quotient électoral est de 9 votes valablement exprimés / 3 postes (titulaires ou suppléants) = 3

9 voix / 3 = 3 postes affectés. C'est idem pour les suppléants.

La Liste sous la Délibération 2017-019 présentée par Monsieur le Maire est adoptée à la majorité absolue avec 9 bulletins pour contre 2 bulletins nuls.

-=-=-=-=-=-

Il est 18 h 21 : Monsieur le Maire propose une suspension de séance afin de terminer de remplir les formulaires préfectoraux puis de les transmettre aux Services concernées de la Préfecture, afin de respecter les délais donnés.

-=-=-=-=-=-

Reprise de la Réunion à 18 h 44

4. **Délibération 2017-020 : Avis du Conseil Municipal sur les modifications des Statuts de la Communauté Urbaine d'Arras.**

Monsieur le Maire présente ce point :

« *Après les modifications apportées par des Arrêtés préfectoraux, et un rappel de la part de la Cour des Comptes Régionales, notre Conseil est appelé à donner un appel qui j'espère sera positif quant aux quatre modifications qui seront apportées aux statuts de notre EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) qui est la CUA (Communauté Urbaine d'Arras).*

1) *La Compétence de la **Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations** (GEMAPI) qui a été mise en place par la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 dite MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles). La mise en application de la GEMAPI est fixée au 01.01.2018.*

Cette Compétence concerne l'aménagement des terrains familiaux locatifs ; l'aménagement et la fraction du bassin hydraulique, l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau y compris les accès à ces cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau ; la défense contre les inondations et contre la mer ; la protection et la restauration des milieux aquatiques, des zones humides ainsi que des zones boisées riveraines.

2) *La Compétence de* ***l'Aménagement, l'Entretien et la Gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage*** *laquelle a également été créé dans le cadre de la Loi MAPTAM.*
Cette compétence était facultative, elle devient désormais obligatoire.

Je précise au passage que l'Aire de grands passages sur la zone communautaire est l'Aire de MONCHY le PREUX et rien que celui-là.
Et l'Aire qui est en construction à la sortie de DAINVILLE, est une aire qui accueillera les gens du voyage souhaitant devenir sédentaires. C'est à dire qu'ils continueront à vivre dans leurs caravanes qui resteront à demeure.

3) *La Compétence du* ***Schéma d'Aménagement et de la Gestion des Eaux*** *dite SAGE qui a été créée par la Loi MAPTAM et modifiée par la Loi n° 2015-991 du 07 août 2015 dite NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique).*

La CUA est déjà compétente du SAGE en ce qui concerne le val de Scarpe-amont, cet ajout aux Statuts lui permettra d'élargir sa Compétence « SAGE » à tout le périmètre de la Communauté.

4) *Et enfin,* ***l'adresse du Siège de la CUA*** *qui était : La Citadelle – Boulevard du Général de Gaulle – BP 10345 – 62026 ARRAS Cedex et qui deviendra :*
146, Allée du Bastion de la Reine – CS 10345 – 62026 ARRAS Cedex.
Ceci, étant donné la dénomination des voies situées au sein de la Citadelle. »

Après cette présentation, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques et rappelle que « *Si nous ne nous positionnons pas aujourd'hui sur ce point, notre avis vaudra accord dans deux mois…* ».

Henri MACE demande « P*our nous qui avons le Crinchon, est ce que cela va changer quelque chose ?* »

Réponse négative du Maire puis il ajoute : « *Cela changera surtout pour la partie de la Scarpe qui n'était pas encore couverte par cette Compétence* »

Paul MERCIER demande ce que sont les terrains familiaux locatifs ?

Monsieur le Maire répond qu' « *il s'agit essentiellement de jardins dits jardins-ouvriers comme il y a à DAINVILLE devant la chaufferie* ».

Gaëtane DELATTRE demande une explication sur la sédentarisation des gens du voyage et précise sa demande : « *Ce dont des gens qui vont ensuite habiter au village ?...* »

Monsieur le Maire lui répond par la négative et précise : *« Ces personnes qui le souhaitent, laisseront leur caravane sur le terrain à demeure et vivront là le reste de leur jour. Les gens du voyage ont des habitudes dont l'une est de vivre en indépendants et en caravane. »*

Henri MACE : « *Il est vrai que chez eux, la caravane, c'est culturel… »*

Monsieur le Maire acquiesce mais poursuit : *« Il faut noter qu'ils restent sur place mais dès qu'un ancien meurt, le groupe bouge… »*

Jean-Marie ZIEBA ajoute : *« Vous avez dû remarquer que certains terrains sont dotés de belles maisons mais avec autour non pas de la pelouse mais du terrain enschisté et carrossable. Ces sont très souvent des terrains dont les propriétaires sont des gens du voyage et la maison est construite pour leur « ancien chef de camp ». Ces maisons ne sont jamais réellement habitées, aussi, dès que les anciens décèdent, le groupe part et les maisons sont immédiatement mises en vente. La caravane des anciens avant, elle était brûlée, aujourd'hui…? C'est culturel également. »*

Henri MACE trouve tous ces renseignements culturels intéressants et souhaite « *qu'un jour dans le cadre de la Culture quelqu'un vienne nous expliquer tout cela, car cela fait partie de notre environnement quotidien. Et quand on sait, on est plus tolérant. »*

Cette Délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. **Délibération 2017-021 : Acceptation du don en espèces fait par les Gens du Voyage au profit du Comité d'Action Sociale Municipal (CASM) de WAILLY.**

Monsieur le Maire rappelle que « *nous avons accepté la semaine dernière l'établissement d'un camp d'Evangélistes sur notre terrain de foot pour une semaine du dimanche au dimanche.*

Ces personnes ont respecté leur parole et nous ont rendu un terrain aussi propre qu'au jour de leur arrivée.
Nous n'avons pas constaté de heurts dans le village ni de dégradations particulières.

Enfin, le Pasteur qui était le responsable du groupe a souhaité personnellement faire un don en espèces (120 €) au profit de notre CASM (Comité d'Action Sociale Municipal).
Pour encaisser cette somme nous devons délibérer afin de pouvoir déposer les fonds à la Trésorerie ».

Cette Délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Henri MACE trouve cette Délibération particulière car : *« Imaginons que tout le monde votait contre ce dépôt de fonds, que ferais-tu de ces sous ?... »*

Monsieur le Maire répond à l'humour par l'humour « *Disons que… ce n'est pas prévu…En effet, il serait impossible d'encaisser l'argent donné à l'Action Sociale Municipale.*
J'insiste sur ce point car avant, les dons effectués sur le compte du CCAS, il n'était pas utile de délibérer. Mais désormais, les comptes du CASM sont sur le Budget Communal… ».

6. **Questions diverses :**

Monsieur le Maire : *« Comme je vous l'ai annoncé tout à l'heure, je vais vous faire un point d'étape sur le Centre de Loisirs de cet été.*

- *Tout d'abord il faut préciser que les Conventions avec les Communes participantes seront signées la semaine prochaine. Ces Conventions reprennent surtout les engagements financiers de chacune. Malheureusement, nous devons constater qu'il est difficile de récupérer des dossiers complets car les gens ne sont pas sérieux, ils s'engagent mais ne donnent les éléments qu'au compte-gouttes. Delphine a passé et passe encore un temps fou avec les dossiers d'inscriptions de l'ALSHI. Il est sûr que ce temps de travail supplémentaire sera facturé.*

  Ensuite sur Juillet : pour la première semaine sur les sites de WAILLY et RIVIERE nous avons 82 enfants, pour la deuxième semaine : 100 enfants, pour la troisième : 78 enfants.
  Sur Août à FICHEUX : il y aura 34 enfants la première semaine, 46 la deuxième semaine et 43 la troisième semaine.

  La CAF est revenue nous voir pour finaliser le contrat Enfant-Jeunesse (le CEJ) lequel nous est acquis pour 4 ans ; je précise que Madame FRUTIER, pour ne pas la nommer, était ravie de la réussite de cette première. Car il n'y a aucun ALSHI de créé dans notre Département. Nous sommes les premiers.
  Pour ma part, je dis Bravo à toutes et tous ceux qui ont apporté leur pierre à l'édifice, je félicite ici, le travail conséquent et efficace de Monsieur FONTAINE (élu de RIVIERE) et ce, malgré les propos négatifs tenus par certains parents de RIVIERE du genre : le Centre ne se fera pas, il vaut mieux s'inscrire au Centre des Campagnes de l'Artois…Mais bon…. »

  Henri MACE trouve *« idiot cette façon de voir les choses, c'est se tirer une balle dans le pied. Leur Commune s'engage, participe financièrement et eux disent non, nous allons ailleurs…??? »*

  Monsieur le Maire reprend : *« Je vous informe que la CAF s'attendait à un retour positif des inscriptions de 60% ; or nous en sommes à 85%. La CAF a d'ailleurs souligné ce taux de participations important pour une première.*
  En taux de participation financière moyenne des familles par semaine, nous nous étions fixés une moyenne de 30€/enfant/semaine or, nous en sommes à 33€ soit un peu mieux de 10% par rapport à notre projection ; sans oublier l'aide de base obligatoire de la CAF, de plus, le CEJ prendra en charge 55% des frais de fonctionnement généraux engagés.

  Pour finir sur ce sujet, je vous présente rapidement le logo de notre ALSHI. C'est un logo qui a été travaillé par la CUA mais qui mérite d'être peaufiné.

- *Je change maintenant de sujet pour passer du CLSHI au changement des Rythmes scolaires.*

Comme vous le savez le Gouvernement propose aux Communes de fonctionner comme elles le souhaitent c'est-à-dire en continuant les TAP ou en les supprimant.
Les Décrets sont parus…Enfin !

En ce qui concerne WAILLY, j'attends d'abord la décision du Conseil d'Ecole puis bien entendu sa validation par l'Inspection Académique.
Je sais que les enseignantes souhaitaient un retour à l'ancien système d'enseignement sur 4 jours bien qu'au Conseil d'Ecole il n'y avait plus unanimité sur ce point et certains parents seraient dans la même attente.

Nous avions offert un service qui fonctionnait, maintenant il faudrait tout annuler et recommencer autre chose
Les parents avaient pris des habitudes dans leur organisation, nous ne pouvons pas les laisser tomber.
Je vous proposerai prochainement d'envisager un CLSH tous les mercredis, du matin au soir. Je pense que nous pourrions avoir, en moyenne, entre 35 et 40 enfants toutes les semaines. Il faudra pour cela recruter le quota d'encadrants nécessaires (entre 4 et 6 personnes : 1 animateur pour 6 ou 8 enfants de 6 ans au plus et 1 animateur pour 10 ou 12 enfants de 10 ans et plus), d'où l'intérêt de travailler en Intercommunal pour en minimiser le coût financier.

D'ailleurs, les Maires voisins m'ont approché sur ce sujet : certains sont coincés par leur RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), d'autres abandonnent purement et simplement les TAP ainsi que leur cantine du mercredi. Mais pour la rentrée 2018-2019, nous pourrions envisager une autre organisation, ensemble.

A ce jour, je pense que nous resterons sur le fonctionnement que nous connaissons.

Cela rassurera les parents d'une part et d'autre part, pour la Mairie, cela ne changera rien au moins jusqu'en juin 2018.
C'est à suivre et Jean-Marie s'en occupera en temps voulus ».

Denis VIGNERON précise : *« Nous serons peut-être dans l'obligation de recruter à la place de Marie GRAVELEINE qui nous l'espérons va obtenir son CAPES et sera appelée vers d'autres horizons ; pour William BUCHER, il devrait être embauché par la Commune d'ARRAS pour CDI à 35 heures. »*

Monsieur le Maire reprend : *« Je rappelle que pour que nous ayons l'aide de la CAF et de la DDCS, nous devrons être « dans les clous » pour ce qui est de l'effectif de l'équipe encadrante. ».*

Henri MACE note que « *pour les TAP deux personnes suffisent et pour le mercredi complet, il en faut au moins 6. La différence financière n'est pas neutre. »*

Monsieur le Maire confirme et précise que « *l'effectif de l'école à juin 2017, était de 92, pour la rentrée de septembre, il été tombé à 84 il y a une quinzaine de jours avec la sortie normale des CM2 (15 cette année) ; mais nous avons la chance d'avoir*

enregistré l'inscription de quelques enfants et notre effectif est remonté à 88. Le seuil rassurant à atteindre étant de 90. »

Henri MACE espère que *« les logements qui vont se libérer, vont se voir occupés par des familles avec des enfants en âge d'être scolarisés sur WAILLY. »*

Jean-Marie ZIEBA expose que *« suite à l'abandon de la cantine du mercredi annoncé récemment par RIVIERE, des parents de cette Commune regardent pour inscrire leur(s) enfant(s) sur WAILLY qui conserve sa cantine du mercredi. Point que je leur ai confirmé.*
Mais notez que nous devrons délibérer pour accueillir ces enfants de l'extérieur car nous avons délibérer dans l'autre sens il y a 1 an ».

Denis VIGNERON rappelle *« Les TAP ont été mis en place avec une certaine adversité et aujourd'hui nous constatons que cela fonctionne et que cela apporte une satisfaction*
Tout modifier serait une erreur magistrale, un maintien me semble logique car c'est un service à la population qui travaille et qui est rassurée sachant leurs enfants encadrés à l'école ».

Henri MACE partage et note que « *l'école est un sujet sensible… »*

Monsieur le Maire note pour sa part que : *« pour maintenir de façon pérenne notre effectif de l'école, il est évident que nous devons offrir un service complet aux habitants de WAILLY et maintenant bien sûr à ceux des Communes voisines qui souhaitent inscrire leurs enfants chez nous*
Je rappelle que nous nous étions posé la question de maintenir ou pas la cantine du mercredi, nous avons maintenu et nous avons bien fait même s'il y a peu d'enfants le mercredi midi. Au moins ces enfants-là ne sont pas seuls livrés à eux-mêmes.».

Henri MACE renchérit : « *C'est un état d'esprit, nous accompagnons l'école ! Un village qui n'a plus son école est un village qui se condamne à mourir. WAILLY doit vivre et grandir et non le contraire ».*

Monsieur le Maire confirme et ajoute : *« Nous devons retenir que le maintien d'une école est un combat de tous les jours, il faut être inventif et ne pas se mettre de barrage face à des notions uniquement financières.*
D'ailleurs pour être productifs, nous avons, grâce au CEJ donc par la CAF, des renseignements précis quant aux tranches d'âge des enfants de notre village, ce que nous n'avions pas avant.»

Paul MERCIER aborde un autre point : *« Certaines Communes invitent des aînés à manger le mercredi avec les enfants. C'est me semble-t-il une bonne idée. Ils sont invités ».*

Jean-Marie ZIEBA et Henri MACE confirment le fait que *« c'est une bonne idée à retenir et à travailler dans le cadre de l'intergénérationnel »*

Colette NOURRY insiste sur la partie responsabilité par exemple au cas où un enfant ferait tomber accidentellement une personne âgée. « *Il faudra impérativement cerner la situation responsabilité et assurance* ».

Denis VIGNERON soulève deux points : « *Tout d'abord, il faudra limiter le nombre d'aînés présents pour des raisons de place et ensuite il faut se renseigner sur la législation car il est interdit de faire pénétrer des personnes étrangères à l'école dans l'enceinte de l'établissement* ».

Jean-Marie ZIEBA rétorque que « *la cantine n'est pas l'école, que l'Education Nationale n'a pas droit de regard sur les activités se déroulant dans les locaux de la cantine où travaillent des agents territoriaux ; de plus, en dehors des heures scolaires, l'école reste sous la responsabilité de la Mairie. Je ne pense pas qu'il pourrait y avoir blocage de ce côté. Par contre, le nombre d'aînés présents en effet sera à regarder de près.* »

Henri MACE avance que « *l'idée avancée par Paul est très bonne dans le cadre de l'intergénérationnel que nous voulons mettre en place ; puis, ce système permettrait aussi d'éviter l'isolement de certaines personnes âgées et l'arrivée d'un contrat civique pourrait nous épauler dans cette démarche. Et je retiens surtout le fait que le rapprochement de grands-parents et d'enfants ne pourrait être que bénéfique* ».

Monsieur le Maire reprend et demande *« à ses conseillers présents de réfléchir à ce projet afin de le présenter ultérieurement à la population.*

- *Maintenant, je vais vous dire quelques mots quant à ma dernière réunion avec les membres la MISSION LOCALE et des Maires de FEUCHY et ROCLINCOURT pour les contrats civiques.*
  Retrouver un Jérôme GERSAGUET me semble compliqué car ce garçon avait le diplôme correspondant exactement à ce que nous attendions.
  Pour l'avenir, l'intergénérationnel a été abordé avec l'exemple de la lecture chez des personnes âgées qui casserait l'isolement.
  Cette réunion m'a permis de rencontrer une jeune diplômée (Licence) en Art et Spectacles. Je lui ai parlé du projet d'ambassadeur jeunesse car pour s'adresser aux jeunes, j'en suis désolé, mais il faut un jeune. Ça l'a immédiatement « branché » de plus elle a des compétences en informatique ce qui n'est pas neutre.
  Donc si on ne trouve personne dans le créneau histoire pour continuer le travail de Jérôme, le dossier ambassadeur jeunesse peut être alors avancé. De plus, elle peut mettre en place des ateliers théâtre… »

  Denis VIGNERON précise que *« le cursus dont parle Monsieur le Maire appartient à un département de l'Université qui est très actif. Les étudiants fonctionnent en réseau. Si nous réussissons à faire entrer une personne de ce circuit dans notre environnement ce sera très important pour l'avenir de nos animations culturelles communales* ».

Henri MACE intervient en demandant au Maire « *d'appeler immédiatement cette jeune fille et de lui demander de venir travailler à WAILLY… »*

Jean-Marie ZIEBA y met un bémol. *« Sur le contrat Civique en question, ce n'est pas WAILLY qui a la main, c'est la MISSION LOCALE car c'est avec son propre agrément que nous pourrons obtenir le contrat civique en question. Il y a des étapes… ».*

Monsieur le Maire intervient « *Vous avez raison tous les deux. Je ne vais pas l'appeler directement, je vais d'abord appeler Monsieur MALBRANQUE de la MISSION LOCALE pour obtenir son aval, et avec son accord, j'appellerai cette jeune femme.*
Il est vrai que son niveau d'études et son cursus peuvent nous aider à donner satisfaction à ne nombreuses personnes dans la Commune.

- *Henri MACE : « En ce qui concerne la cabine téléphonique et le projet de « Boîte à livres », sachez que j'avance. ».*

- *Paul MERCIER « En ce qui concerne les travaux, RAMERY a fait les travaux de terrassement dans les délais, par contre, il a déposé les dossiers ENEDIS et ORANGE en retard d'où le retard général de livraison.*
La semaine prochaine les poteaux seront déposés. ORANGE ne veut pas nous laisser les poteaux en bois quant aux poteaux en béton, ils seront déposés par RAMERY mi-juillet… »

  Monsieur le Maire intervient : *« Excuse-moi Paul de te couper mais je voulais dire que nous souhaiterions récupérer les poteaux en béton pour les utiliser comme barrière d'accès aux véhicules avec caravanes sur le terrain de foot. J'en parlerai prochainement à Mme BEAUCOURT de la CUA. S'il n'y a pas assez de poteaux béton, nous envisagerons un enrochement ».*

  Paul MERCIER reprend : *« En ce qui concerne l'électricité, trois coffrets ont déjà été installés ce lundi par RAMERY, ENEDIS doit passer vérifier les installations.*
  ORANGE fera la bascule début de ce mois,
  DELAMBRE devrait finir les trottoirs à partir du 07 juillet
  Et, DELAMBRE commencera les travaux du dépose-minute devant l'école à cette même date.»

- Jean-Marie ZIEBA rappelle que *« le SMAV a décidé, et d'ailleurs sans nous en informer par écrit sur papier à en-tête, de ne plus nous mettre de benne à déchets verts à disposition car WAILLY est situé entre les déchetteries de RIVIERE et d'ACHICOURT. C'est encore un service public que nous avons perdu… »*

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur le Maire passe à la clôture de la séance.

Levée de séance à 19 h 26

Fait à WAILLY le 30 juin 2017

Mickael AUDEGOND
Maire

SIGNATURES des membres du Conseil Municipal ayant participé à ce Conseil.

Mme NOURRY **Mme DELATTRE**

Mme LEFEBVRE **Mme SAVARY** **Mme DALONGEVILLE**

Mme BRENNEVAL **M. ZIEBA** **M. NOIRET**

(Décédé le 02.11.2017)

M. DALONGEVILLE **M. MERCIER** **M. MACE**

M. VIGNERON **M. BOURDREL** **M. HERMANT**